



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 68370

Texte de la question

M. Jacques Lamblin alerte M. le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur les conditions dans lesquelles sont déployés les secours d'urgence en milieu rural. En effet, si les interventions des sapeurs-pompiers s'effectuent avec rapidité, il n'en va pas de même pour celles des équipes du SAMU. On déplore ainsi des temps d'intervention pouvant aller jusqu'à 40 minutes entre l'appel des secours et l'arrivée de l'équipe médicale sur les lieux, une attente inacceptable et pouvant être lourde de conséquences pour la victime, au regard de l'urgence médicale qui nécessite l'appui d'un médecin urgentiste. Il y a plusieurs années, cette difficulté avait déjà été évoquée au niveau départemental, lors de rencontres entre élus, services de l'État et professionnels des secours, sans toutefois qu'une solution puisse être proposée et mise en oeuvre. Aussi, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin de remédier à ce problème majeur, voire vital, rencontré en milieu rural et auquel l'intervention coordonnée du médecin de garde au niveau local pourrait apporter une solution palliative dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif d'intervention médicale d'urgence.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Lamblin](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 68370

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 janvier 2010, page 29

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)